

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de PLERIN

Du lundi 23 août 2010

Étaient présents : M. KERDRAON, Maire,
MM. LAIR, BERTHAULT, DUREL, BENIER, MESGOUEZ - LE GOUARD, ESSEMILAIRE,
Adjoints,
MM. GALLE, BURLOT, THIERRY, DEL ZOTTO, COLAS, BERTRAND, LE TIEC, DANIEL,
DAGORN, LE LOUARN, RICHE, URVOY, TAILLEBEAU, TREMEL, DUBOIS, PIERRE,
KERHARDY, Conseillers Municipaux.

I. Ouverture de la séance à 18h10

II. Contrôle des délégations de vote

Monsieur PEDRON, donne pouvoir à Monsieur ESSEMILAIRE
Monsieur FLAGEUL donne pouvoir à Monsieur COLAS
Monsieur COATLEVEN donne pouvoir à Monsieur THIERRY
Monsieur LE ROUX donne pouvoir à Monsieur BURLOT
Madame QUEMERE donne pouvoir à Madame BERTHAULT
Monsieur FAISANT donne pouvoir à Madame MESGOUEZ
Mademoiselle BATTAS donne pouvoir à Madame DAGORN
Monsieur LAPORTE donne pouvoir à Monsieur LAIR
Madame RAULT-MAISONNEUVE donne pouvoir à Madame DUBOIS

Présents : 24	Pouvoirs : 9	Absent : 0	Votants : 33
----------------------	---------------------	-------------------	---------------------

III. Détermination du quorum

De la question n° 1 à la question n° 12 :

Présents : 29 **Pouvoirs : 9** **Absent : 0** **Votants : 33**

IV. Mise aux voix du procès verbal de la séance du 21 juin 2010

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

V. Lecture de l'ordre du jour

VI. Désignation du secrétaire de séance

Madame Suzanne LE TIEC est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n° 1 : Projet d'extension du réseau d'assainissement secteur ouest de la commune de Plérin

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux, de l'eau et de l'assainissement, décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

de valider le principe d'un raccordement du réseau d'assainissement du secteur Ouest de Plérin sur le réseau de Plérin Centre, au niveau de Kerpeux, d'engager la consultation pour une étude complémentaire à l'étude de

faisabilité réalisée en 2009 en vue d'obtenir l'avis des co-financeurs et de la Police de l'eau, de préciser que le délai de consultation des cabinets d'études, habituellement fixé à 21 jours conformément au règlement interne de la Mairie, sera réduit à 14 jours calendaires, afin de permettre une présentation des conclusions de l'étude à ces organismes dès novembre 2010 et obtenir leur avis pour fin 2010, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et d'associer Monsieur le Président de Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor en lui adressant l'ensemble des contrats et documents liés à ce dossier en vue du transfert de la compétence « assainissement des eaux usées » au 1^{er} janvier 2011.

Délibération n° 2 : Programme d'effacement des réseaux rue Duguay Trouin

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux, de l'eau et de l'assainissement, décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'approuver le projet d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public de la rue Duguay Trouin, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents s'y rapportant, d'engager les montants correspondants selon les estimations fournies par le Syndicat Départemental d'Electricité et de préciser que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 3 : Travaux rue Jean Bart – Indemnité de perte d'exploitation

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 0 Abstentions 6

d'approuver l'instauration du principe du versement d'une indemnité de perte d'exploitation, de préciser que les demandes d'indemnité seront toutes présentées lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal et feront l'objet d'un vote individuel au regard des éléments comptables fournis, de fixer le montant de l'indemnisation à hauteur de 50 % de la perte de marge brute avérée et de préciser que les dépenses afférentes seront affectées au budget 2010 au chapitre 67 « Charges exceptionnelles ».

Délibération n° 4 : Cession de matériaux

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire, en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente de ces matériaux selon les modalités suivantes : enlèvement des matériaux en l'état, à charge de l'acheteur, à effectuer avant le 30 septembre 2010, sur le site de la Ville Gervaux. A noter que les pavés sont actuellement en vrac et de fixer le tarif de cession à 10 €/m³. (A titre de comparaison, ce type de pavés est vendu dans le commerce au prix de 10€/m² environ).

Délibération n° 5 : Avenants aux conventions avec les opérateurs de téléphonie

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux, de l'eau et de l'assainissement, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 0 Abstentions 6

d'approuver la grille tarifaire unique au titre de l'occupation du domaine public, applicable aux opérateurs de téléphonie mobile présents sur les sites du château d'eau du Stade Marcel Gouédard et du château d'eau de Sainte Croix et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants avec chaque opérateur concerné, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Délibération n° 6 : Avenants au marché « Dévoiement de la rue Jean Bart »

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire, en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 1 Abstentions 5

d'approuver l'avenant n° 1 au marché « Dévoiement de la rue Jean Bart » pour un montant de 16 160,00 €uros HT, d'approuver l'avenant n° 2 au marché « Dévoiement de la rue Jean Bart » pour un montant de 11 660,50 €uros HT, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces avenants avec l'entreprise SCREG OUEST ainsi que tout autre document s'y rapportant et de préciser que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 7 : Avenant au marché « Travaux de peinture et de revêtement de sols dans les écoles »

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire, en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 1 Abstentions 5

d'approuver l'avenant au marché « Travaux de peinture et de revêtement de sols dans les écoles » pour un montant de 4 807,63 € HT, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant avec l'entreprise ARMOR PEINTURE, ainsi que tout autre document s'y rapportant et de préciser que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 8 : Avenant au marché « Acquisition de serveurs »

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire, en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 1 Abstentions 5

d'approuver l'avenant au marché « Acquisition de serveurs » pour un montant de 9 340 € hors taxes, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant avec la société SOMAINTEL, ainsi que tout autre document s'y rapportant et de préciser que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 9 : Dénomination de parking : « Parking des Prés »

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux, de l'eau et de l'assainissement, décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

de dénommer le parking situé à l'entrée du Foyer Ker-Spi, à proximité du Centre Social, « Parking des Prés ».

Délibération n° 10 : Subvention Ti'pass

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Hubert THIERRY, Conseiller municipal délégué aux sports, décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser Monsieur Le Maire à verser une subvention exceptionnelle au Centre Nautique Plérinais pour un montant de 200 € en remboursement des chèques Ti'Pass et de préciser que les crédits sont prévus au budget 2010.

Délibération n° 11 : Subvention exceptionnelle – Championnat du Monde Laser Jeunes 2010

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture et du sport, décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Centre Nautique de Plérin pour participer aux frais de déplacements et d'hébergement engagés par la participation de Monsieur Wilhelm REITZER au Championnat du Monde Laser Jeunes 2010 et de préciser que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 12 : Mandat spécial – Congrès des Maires de France

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 32 Voix contre 0 Abstention 1

d'accorder un mandat spécial à : Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire, Madame Christine DANIEL, Conseillère Municipale et Madame Suzanne LE TIEC, Conseillère Municipale, pour se rendre au congrès des Maires qui se tiendra à Paris du 23 au 25 novembre 2010 et de préciser que les frais de déplacements, de repas et d'hébergement, seront remboursés aux intéressés sur la base des frais réels.

L'ordre du jour est épuisé.

Les membres de l'opposition saisissent Monsieur le Maire de questions diverses :

1. Problèmes divers à la Résidence Paradis

Le 26 juillet dernier, une rencontre Côte d'Armor Habitat / Conseil Général / Elus de Plérin / Association des locataires a eu lieu sur place. Le constat des malfaçons et du mauvais entretien du bâtiment, est partagé par tous.

Un calendrier de travaux va être proposé d'ici à la fin de l'année. La discussion avec l'opérateur HLM s'est avérée fructueuse.

Le compte-rendu de la visite du lundi 26 juillet 2010 à la résidence Paradis, va être transmise aux Conseillers.

2. La TNT sur le quartier des Mines

Une rencontre va être programmée avec le Maire de Trémuson.

France Tout Numérique a été contacté. Après étude du CSA, il est préconisé un changement du mode d'accès (mise en place de paraboles).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'analyse financière de la commune de Plérin établie par la Trésorerie de St Brieuc Banlieue, va leur être transmise.

La séance est levée à 20 heures.

Monsieur R. KERDRAON

Sénateur des Côtes d'Armor
Maire de Plérin-sur-Mer